



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 10 OCT. 2017

Les ministres

à

Destinataires *in fine*

Nos réf. : D17001657  
Affaire suivie par : Laurent MAUCEC  
laurent.maucec@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 60 93 - Fax : 01 40 81 66 00  
Courriel : pssp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : Mise en œuvre du plan ministériel de prévention du risque routier  
**PJ** : plan ministériel de prévention du risque routier dans les services des ministères chargés de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires

Dans le cadre du déploiement de leur politique globale de prévention des risques professionnels nos ministères entendent continuer à porter l'effort sur l'amélioration en continu de la démarche de réduction du risque routier, avec un rôle d'appui de l'administration centrale auprès des services. La réforme territoriale qui s'est accompagnée d'une augmentation des déplacements des agents pour les besoins du service renforce cette exigence.

Cette prévention vise, parmi nos agents, une très large population amenée à se déplacer par la route dans le cadre de leur travail. Si on associe principalement à ce risque les conséquences possibles en termes d'accidents de la route, pour autant, la prévention de ce risque ne doit pas être examinée sous ce seul angle, le risque routier renvoyant aussi à un questionnement beaucoup plus large, notamment en termes d'organisation du temps de travail et de préservation de la santé au travail des agents.

Un plan ministériel de prévention du risque routier a été élaboré afin de permettre à tous les services, tant d'administration centrale que déconcentrés, de pouvoir développer une approche globale de même qu'homogène en la matière.

Vous trouverez, ci-joint, ce plan qu'il vous est demandé de décliner au sein de vos services. Pour les services qui se sont déjà engagés dans une démarche de prévention du risque routier, il vous est demandé de vérifier que cette démarche s'inscrit bien dans le cadre de ce plan ministériel, et si nécessaire, d'ajuster cette démarche en conséquence, lorsque celle-ci se situe en deçà des principes posés dans ledit plan ministériel.

Je vous demande d'assurer la plus large concertation avec vos représentants du personnel sur ce sujet à forts enjeux qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs concernés puis de présenter la déclinaison de ce plan devant votre comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail local. Pour votre parfaite information, ce plan a bien été diffusé aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel mais n'a pu être concerté avec les organisations syndicales à la suite de boycotts successifs de cette instance, ceci pour des raisons étrangères au plan.

.../...

Ce plan comporte des indicateurs de suivi qu'il vous sera demandé de faire remonter en administration centrale, avec au minimum les cinq suivants :

- l'identification du chef de projet et du référent risque routier
- la réalisation et sa présentation au CHSCT de proximité d'un état des lieux sur le risque routier
- l'intégration du risque routier au document unique d'évaluation des risques professionnels
- l'établissement, la présentation au CHSCT de proximité et la mise en œuvre d'un plan de prévention du risque routier
- un tableau commenté des actions de prévention déployées dans ce cadre

J'appelle votre attention sur le fait qu'un premier bilan annuel de sa mise en application devra être présenté à l'automne de l'année prochaine au CHSCT ministériel. Ce bilan sera aussi l'occasion de faire évoluer ce plan, avec votre contribution et celle des représentants du personnel pour en améliorer le caractère opérationnel.

Enfin, je vous informe que ce plan sera disponible sur l'intranet dans la rubrique « prévention du risque routier ». Dans une logique de partage et d'échange des bonnes pratiques, cette rubrique sera régulièrement alimentée par les différents outils de prévention mis en place au niveau local.

La direction des ressources humaines, et notamment le bureau en charge de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (bureau PSPP1) restent à votre disposition pour toute précision souhaitée ainsi que pour vous accompagner dans l'élaboration de votre plan. Je vous demande de leur faire remonter, le cas échéant, toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour les ministres et par délégation

La secrétaire générale



Régine ENGSTRÖM

## Listes des destinataires

### Pour attribution

#### Mesdames et messieurs les Préfets de région

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-Mer)
- Directions de la mer Outre-mer (DM)

#### Mesdames et messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### Administration centrale

- Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/DRH/CRHAC)

#### Mesdames et messieurs les directeurs

- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

### Pour information

- Madame la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
  
- Madame la commissaire générale au développement durable (CGDD)
  
- Madame la coordinatrice des inspections santé et sécurité des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires
  
- Madame la porte-parole nationale des médecins de prévention des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires
  
- Mesdames et messieurs les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires

### **Administration centrale**

- Mesdames et messieurs les directeurs généraux d'administration centrale du Ministère de la transition écologique et solidaire
- Messieurs les directeurs généraux d'administration centrale du ministère de la cohésion des territoires
- Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail
- Monsieur le chef du service de gestion
- Monsieur le chef du service du pilotage des moyens et des réseaux RH
- Monsieur le chef du bureau du pilotage des écoles (SG/SPES/ACCES 3)
- Madame la directrice adjointe et monsieur le directeur adjoint de la communication

### **Mesdames et messieurs les Préfets de départements**

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

### **Mesdames et messieurs les directeurs généraux et directeurs**

- Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)
- Agences de l'eau : de l'Adour-Garonne, de l'Artois-Picardie, de la Loire-Bretagne, du Rhin-Meuse, du Rhône-Méditerranée et Corse, de la Seine-Normandie
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale supérieure maritime (ENSM)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Établissement public du Marais poitevin (EPMP)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Météo-France
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Parc amazonien de Guyane
- Pars nationaux des Cévennes, des Écrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise, des Calanques
- Voies navigables de France.